

Justice : relaxe pour les responsables du « Château du Soleil »

Page 2

Non assistance de personne en danger et homicide involontaire

Les responsables et le médecin de « Château du Soleil » à Castellane relaxés

On aurait pu penser, naïvement, qu'il serait question de « secte », de « gourou » hier matin devant la correctionnelle où étaient appelés à la barre MM. Jean Louis Corne, Robert Spatz et le Dr Jean François Buyschaert, les deux premiers poursuivis pour non assistance de personne en danger, homicide involontaire avec, en plus pour le troisième, exercice illégal de la médecine.

C'ÉTAIT manquer d'information. Certains médias,

une caméra TV et photographe de presse en ont été pour leurs frais : les prévenus constituaient bien le « *directoire* » de la « *communauté* », de « *l'association* » du « *Château du Soleil* » à Castellane et non d'une « *secte* » dans le pays castellanais où plane encore l'ombre d'un certain messie cosmoplanétaire...

Une appellation, la vraie, celle dont use un avocat de la défense Me D. Bayetti s'élevant contre le fait qu'on ait essayé en l'occurrence de « *faire un procès en sorcellerie* »...

M. Corne président de l'association « *Château du Soleil* », M. Spatz vice président et le Dr belge Buyschaert (aujourd'hui installé à Aups dans le Var) étaient accusés de ne pas avoir porté assistance à une pensionnaire de la commu-

nauté Mme Parmentier qui, après grave déprime et un « *état général physique préoccupant* », a finalement succombé à « *Château du Soleil* » à un...cancer du sein à l'âge de 48 ans. Des faits pour lesquels sa famille avait porté plainte avant de...la retirer ! La famille de Mme Parmentier laquelle vivait depuis une vingtaine d'années « *sans problème* » à Castellane à « *Château du soleil* » avait alerté le procureur de la république sur l'état de santé de la pensionnaire. Expertises sur expertises, actes d'instruction fréquents, saisine d'experts médicaux, de juges des Tutelles, des enfants mêmes, bref un dossier volumineux faisant état d'investigations qui avaient même amené une fois à « *Château du Soleil* » quelque 130 gendarmes et deux hélico-



Me Dominique Bayetti défenseur : « *Un dossier volumineux mais ...vide* »

ptères !

Au fil des débats hier, il s'avérait que Mme Parmentier y avait bénéficié d'un soutien tout à fait normal, d'une assistance adéquate, le Dr Buyschaert en

qui elle faisait « *entière confiance* » venant lui rendre visite fréquemment. Un Dr Buyschaert qui, ayant cabinet à Bruxelles, avait omis, il est vrai, de s'inscrire à un Ordre des Médecins en France.

« *Je ne suis pas l'avocat d'une secte* dira l'avocat Bayetti...Dans l'Instruction de cette affaire, on a agi au-delà des réquisitions du Parquet en se préoccupant plus de fiscalité, de mœurs et d'enfants à Château du Soleil que du cas de Mme Parmentier ». Des « *incohérences* » dans l'Accusation et l'Instruction qui ont fait mouche dans l'esprit des juges qui ont relaxé les trois prévenus mais seulement déclaré coupable, sans peine, le Dr Buyschaert pour exercice illégal de la médecine.

Klm